



Résolution 407 (1969)¹

Troisième Séminaire sur le service volontaire international (Strasbourg, 4-8 novembre 1968)

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant sa [Résolution 355 \(1967\)](#) relative à la convocation d'un 3e Séminaire sur le service volontaire international ayant pour thème "Coopération au développement économique et social - Responsabilité des syndicats, coopératives, agences bénévoles et entreprises industrielles et commerciales dans les pays en voie de développement" ;
2. Rappelant les textes qu'elle a adoptés antérieurement au sujet du service volontaire international, et en particulier les Recommandations 345 (1963), 419 (1965) et 486 (1967), et les Résolutions 256 (1963) et 292 (1965) ;
3. Ayant pris connaissance des débats et des conclusions du 3e Séminaire, qui a eu lieu à Strasbourg du 4 au 8 novembre 1968 ;
4. Ayant pris connaissance de la résolution générale adoptée par le 3e Séminaire, qui exprime le vœu des participants qu'un 4e Séminaire soit convoqué en 1970,
5. Se félicite de la réussite du 3e Séminaire due à la compétence et à l'esprit de compréhension et de coopération des participants et au soin apporté à sa préparation par la Conférence régionale du service volontaire international ;
6. Décide de transmettre les conclusions du Séminaire au Comité des Ministres et aux institutions spécialisées des Nations Unies intéressées (Conseil économique et social, O.I.T., UNESCO et F.A.O.), à l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, à la Communauté Economique Européenne, à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, et au Secrétariat international du service volontaire ;
7. Charge sa commission des questions sociales et de la santé de lui présenter en temps voulu des propositions en vue de l'organisation d'un 4e Séminaire sur le service volontaire international sous les auspices de l'Assemblée Consultative en automne 1970 ;
8. Confirme sa décision de se faire représenter par un de ses membres, à désigner par la commission des questions sociales et de la santé, au sein du Comité de la Conférence régionale du service volontaire international.

1. (voir [Doc. 2539](#), rapport de la commission des questions sociales et de la santé). Texte adopté par la Commission Permanente agissant au nom de l'Assemblée, le 19 mars 1969

